



La lettre d'information de Veille au grain – Bourgogne 7 septembre 2010

Partenaire financier



Attention ! Nos coordonnées ont changé ! Vous pouvez dorénavant nous contacter

- Par téléphone au 09 70 40 53 52
- Par mail : contact@veilleaugrain.org
- Sur notre site Internet : www.veilleaugrain.org (très prochainement en ligne)

Événements Veille au grain - Bourgogne

« Semailles d'automne » le 18 septembre à Avallon (salle du marché couvert)

Vous retrouverez toutes les informations sur : http://www.msa-bourgogne.fr/front/id/bourgogne/S_Actualites-et-Presses/S_Actualites-de-la-MSA/S_Evenements/publi_Spectacle-theatral--Semailles-d-automne-.html

Sur scène, se joue l'histoire de Sarah, une jeune éleveuse de truies, mère célibataire et musicienne qui ouvre une table d'hôtes à la ferme et cherche à s'en sortir par la pluriactivité. Cette histoire, c'est aussi celle de Guy, Jean, Thérèse, Martine... tous agriculteurs en difficulté dont les témoignages apparaissent sur un écran, à côté de la scène.

Mêlant réalisme, gravité, tendresse, humour, révolte, émotion, cette pièce nous parle d'humanité, de dignité et de passion pour le métier de paysan "*le plus beau métier du monde*". Elle nous rappelle aussi avec humilité que : "*il faut peu de choses pour basculer... la grêle, le gel du printemps, une mauvaise assurance, une patte cassée, ta femme qui se barre...*"

Et quand le rideau tombe, c'est **le temps du débat et du partage autour d'un buffet de produits locaux paysans biologiques.**

Associant théâtre, musique et vidéo, ce spectacle est construit à partir de récits de vie d'agriculteurs en situation fragile. Ce spectacle, créé à la demande de la MSA Ardèche et de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et mis en scène par la Compagnie des Oliviers, rencontre un vif succès depuis sa première représentation en 2007.



Ce spectacle permet aux agriculteurs mais aussi aux citoyens et décideurs de mieux comprendre la réalité quotidienne du métier d'agriculteur, de changer leurs regards sur la précarité en agriculture et plus généralement, de susciter une réflexion sur le modèle agricole.

A l'initiative de Nature et Progrès Yonne, cette représentation a reçu le soutien de « Veille au grain – Bourgogne », du collectif 89 « action citoyenne OGM et pesticides », de la MSA Bourgogne, de la ville d'Avallon et du Conseil Régional de Bourgogne.

En pratique

- Renseignements et réservations possibles : 03.86.32.30.97
- Entrée 5 € / gratuit pour les moins de 12 ans et les personnes sans ressources.

Colloque « santé-environnement et cancers » le 1^{er} octobre au théâtre d'Auxerre

Avec François Veillerette, André Cicoella, Claude Aubert, Martin Rieussec...

Lancement de l'Appel de la Jeunesse en Bourgogne ! Voir : <http://www.appeldela jeunesse.org/>

En partenariat avec le collectif 89 « action citoyenne OGM et pesticides », le Conseil Régional de Bourgogne et la ville d'Auxerre.

Entrée gratuite.

Le programme vous sera envoyé très prochainement.

Stands d'information

... où vous pourrez retrouver Veille au grain et les associations adhérentes

11 et 12 septembre, salon « Bio Santé Environnement », à la Maison de Marsannay (21)

Ce salon s'adresse à un public en recherche de mieux-vivre et d'une meilleure qualité de vie. Il a également pour objectif de sensibiliser le public sur l'intérêt de prendre soin de soi et de son environnement, pour être mieux dans son corps, dans sa tête et dans son assiette. Le salon propose une offre plurielle et qualitative autour du bien-être, de la santé, du développement personnel, de l'habitat sain et des produits naturels et biologiques. Ce salon à taille humaine accueille une quarantaine d'exposants. Venir au salon "Bio Santé Environnement", c'est choisir de prendre soin de soi et de s'offrir une parenthèse de détente.

Conférences : 18 sur les deux jours, abordant les thèmes de la santé, du bien-être, du développement personnel et de l'habitat sain.

Animations : massage assis par l'Institut de Formation Joël Savatofski
Initiations et démonstrations gratuites dans les différentes techniques corporelles et de relaxation, (réflexologie plantaire, lithothérapie, etc...)

Marché bio : vente de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique.



26 septembre, fête altermondialiste mâconnaise, la Roche Vineuse (71)

10h-19h, entrée gratuite

Conférences avec Jean-Marie Harribey et François Ruffin

Forums - Village d'associations - Marché paysan - Restauration bio-



Animations - Musique

Pour plus d'information (programme détaillé, flyers...) : <http://local.attac.org/71/spip.php?article361>

ACTUALITE EN BOURGOGNE

Le « Bœuf de Charolles » obtient une AOC qui exclut les OGM !

Le « Bœuf de Charolles » a obtenu, jeudi 2 septembre, l'appellation d'origine contrôlée (AOC), devenant ainsi la quatrième AOC en viande bovine en France. Trois cent cinquante-cinq communes localisées sur les départements de la Loire, du Rhône, de la Saône-et-Loire et de la Nièvre sont concernées.

Le décret homologuant le cahier des charges de cette AOC a été publié au *Journal officiel* de jeudi 2 septembre. Le cahier des charges exclut les aliments transgéniques dans l'alimentation des animaux. Voir :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022779024&dateTexte=&categorieLien=id>

"Durant toute la vie des animaux, seuls sont autorisés dans l'alimentation les végétaux, coproduits et aliments complémentaires issus de produits non transgéniques. L'implantation de cultures transgéniques est interdite sur toutes les surfaces d'une exploitation produisant des animaux destinés à la production de viande d'appellation d'origine « Bœuf de Charolles ». Cette interdiction d'implantation s'entend pour toute espèce végétale susceptible d'être donnée en alimentation aux animaux de l'exploitation destinés à la production de viande d'appellation d'origine « Bœuf de Charolles » et toute culture d'espèce susceptible de les contaminer."

Film « Bourgogne, en vert du décor »

Ce nouveau film (52') sera diffusé sur *France 3* le 11 septembre 2010 à 15h25.

Film de Philippe Tourancheau, coproduit par France 3, Alterre Bourgogne et les Bons Clients, « Bourgogne, en vert du décor » a été conçu comme un support à des actions pédagogiques ou à des débats, avec pour objectifs d'améliorer la connaissance des enjeux relatifs au patrimoine naturel régional et d'inciter l'ensemble des acteurs régionaux à agir.

Résumé : les rapports entre l'Homme et la nature ont longtemps été harmonieux. Mais depuis 50 ans, l'impact écologique des activités humaines a considérablement augmenté, remettant en cause des équilibres anciens. Aujourd'hui, la biodiversité est en danger, pas uniquement dans les forêts tropicales ou les récifs coralliens, mais également près de chez nous en Bourgogne.

Face à ce constat, des solutions existent. Des ruisseaux du Morvan à la vallée de la Loire, de la forêt millénaire de Cîteaux aux falaises calcaires des côtes viticoles, des zones bocagères aux espaces verts de Nevers, ce documentaire vous emmènera à la rencontre d'hommes et de femmes qui partagent le respect de leur environnement et font le choix, résolument, de faire équipe avec la nature.

Pour tout renseignement : David Michelin, chargé de mission biodiversité à Alterre Bourgogne d.michelin@alterre-bourgogne.org

ACTUALITE AU NIVEAU NATIONAL

Cette rubrique n'a pas vocation à refléter la très riche actualité sur les OGM et les pesticides, mais de donner quelques éléments d'actualité particulièrement intéressants. Pour être régulièrement informé

sur les OGM, vous pouvez vous abonner aux listes de diffusion d'inf'OGM : Forel et Alert'OGM sur www.infoqm.org

Pesticide Régent : non-lieu confirmé pour Bayer et BASF

Source : Le Monde avec AFP

La cour d'appel de Toulouse a confirmé le non-lieu rendu le 30 janvier 2009 au bénéfice de Bayer et BASF dans l'affaire du pesticide Régent, accusé de provoquer une surmortalité des abeilles, annonce, lundi 6 septembre, la Confédération paysanne. Dans son délibéré, daté du 2 septembre, la cour a "confirmé l'ordonnance de non-lieu, (...) sans avoir pris en compte les études montrant la dangerosité du Régent TS, fournies" par les plaignants, l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) et la Confédération paysanne, a déclaré à l'AFP un responsable de cette dernière. De son côté, interrogé par téléphone, l'avocat de Bayer France a indiqué que "Bayer était satisfait de cette décision et tranquille sur la suite de la procédure". La Confédération paysanne a annoncé qu'elle se pourvoierait en cassation contre la décision de la cour d'appel.

Propriétaires successifs du fipronil, la molécule active du Régent, Bayer et BASF avaient bénéficié d'un non-lieu délivré fin janvier 2009 par un juge d'instruction de Saint-Gaudens, quatre ans après leur mise en examen. "Pour les juges, il suffit que les industriels contestent, sans preuve ni fondement établi, les études réalisées par les laboratoires publics montrant la dangerosité du Régent TS pour les abeilles pour que celles-ci soient invalidées", a déploré lundi la Confédération dans un communiqué.

Selon la Confédération paysanne et l'UNAF, en 2002 et 2003, 90 % de certaines ruches ont été éliminés quand les abeilles ont butiné des tournesols dont les semences avaient été enrobées de Régent. Ils rappellent que l'usage agricole du fipronil est interdit depuis 2004.

6 maïs OGM autorisés par la Commission européenne

Le 28 juillet 2010, la Commission européenne a finalisé le processus d'autorisation de cinq maïs génétiquement modifiés : deux mis au point par Pioneer Hi-Bred ([1507x59122](#), [59122x1507xNK603](#)), deux par Monsanto (Mon88017xMON810 et [Mon89034xNK603](#)) et un par Syngenta ([Bt11xGA21](#)). Ces maïs GM sont autorisés, pour dix ans, uniquement pour l'alimentation humaine et animale (non pour la culture).

La Commission européenne a aussi autorisé le renouvellement du maïs Bt11, de Syngenta

Interdiction aux camions transportant du soja OGM de traverser une commune

En France, un poids lourd transportant 26 tonnes de soja transgénique s'est renversé accidentellement dans l'Hérault, déversant sa cargaison sur la chaussée. Ce soja, destiné à l'alimentation animale, provenait du Brésil.

En conséquence, le maire de Mèze a pris un arrêté interdisant la traversée de la commune aux camions transportant des OGM, une décision permise par le code général des collectivités territoriales

qui donne aux mairies la possibilité d'interdire la circulation de véhicules s'ils sont de nature à « compromettre la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques ».

<http://www.infoqm.org/spip.php?article4429>

Les faucheurs volontaires continuent leurs actions

Après une AG au Thor (Vaucluse), les faucheurs volontaires ont rappelé leur détermination avec deux fauchages qui attisent les débats : fauchage de tournesols mutés en Indre et Loire et neutralisation de vignes transgéniques (expérimentations INRA) à Colmar.

Vidéo: <http://latelevisionpaysanne.fr/video.php?lirevideo=182#182>

Articles :

<http://www.infogm.org/spip.php?article4517>

<http://www.infogm.org/spip.php?article4511>

<http://www.infogm.org/spip.php?article4532>

<http://www.infogm.org/spip.php?article4529>

Lettre ouverte des faucheurs d'OGM : <http://www.soutienfaucheursbretagne.fr/article-lettre-ouverte-des-faucheursmercredi-25-aout-2010-56070972.html>

Le gouvernement fait savoir à l'INRA que les recherches seront poursuivies :

<http://www.lalsace.fr/fr/region/mulhousepratique/article/3668498,1252/Apres-le-saccage-les-essais-vontrepandre.html>

Pétition pour une viticulture sans OGM : <http://www.lapetition.be/en-ligne/soutien-de-laction-des-faucheurs-volontaires--7980.html>

Nouvelles autorisations d'OGM en France en catimini

Le député du Gers, Philippe Martin attaque à Cour de justice européenne pour annuler la décision autorisant la mise sur le marché de six nouvelles variétés d'OGM. (28 août)

Voir : <http://www.sudouest.fr/2010/08/28/ogm-philippe-martin-veut-secouer-le-cocotier-171234-755.php>

(...) Fort de la décision du Conseil d'État défavorable aux OGM, une victoire acquise de haute lutte, Philippe Martin compte bien s'opposer à ce que l'Europe devienne « un grand champ d'expérimentation de cultures d'OGM. Mais c'est aussi, souligne-t-il, une lutte contre le recul démocratique en Europe. En autorisant l'importation et la mise sur le marché de six nouveaux maïs OGM, la Commission européenne a pris une décision très importante, très lourde de conséquences, dans un domaine très controversé... Et elle l'a prise sans que ni les États, ni les citoyens n'aient eu leur mot à dire.

Quant aux chances de voir sa plainte aboutir, Philippe Martin a envie d'y croire, sans se faire beaucoup d'illusions pour autant, mais sait-on jamais, on en a vu d'autres...

« Le combat peut sembler déséquilibré. Mais nous avons déjà remporté une victoire en France.

Lorsque le Conseil général a pris, en 2005, une délibération marquant notre opposition aux essais en plein champ, les préfets successifs nous ont traînés en justice pour la faire annuler. Jusqu'à ce que le Conseil d'État finisse par nous donner raison... Et condamne l'État à 3 000 euros d'amende, en reconnaissant que le Conseil général du Gers avait délibéré à bon droit sur cette question des OGM, compte tenu du caractère significatif de l'agriculture dans notre département, et de la présence significative de cultures bio. »

Aujourd'hui, Philippe Martin reprend donc son bâton de pèlerin, et passe au niveau européen. « Sachant que mon but, c'est avant tout d'empêcher que les décisions sur les OGM puissent passer inaperçues. Il s'agit de réveiller les consciences. On ne peut pas laisser le débat aux mains des seuls technocrates. »

Pomme de terre Amflora : la Commission européenne à nouveau prise en défaut en matière d'OGM

29 juillet 2010

http://fne.asso.fr/fr/pomme-de-terre-amflora---la-commission-europeenne-a-nouveau-prise-en-defaut-enmatiere-dogm.html?cmp_id=33&news_id=1747&vID=

La Commission européenne (CE), après évaluation par l'Agence européenne de sécurité sanitaire (AESA), a autorisé le 2 mars 2010 une pomme de terre OGM, l'Amflora, enrichie en amylopectine, pour l'industrie du papier et l'alimentation animale, mais aussi avec une tolérance pour l'alimentation humaine en cas de contamination. Le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) français, composé de son Comité scientifique (CS) et de son Comité économique, éthique et social (CEES), vient de rendre son avis le 28 juillet 2010.

Commentaires de France Nature Environnement (FNE) : pour Lylian le Goff, copilote de la Mission biotechnologies de FNE, « il ressort de cet avis des arguments scientifiques et juridiques qui font apparaître Amflora comme inutile, n'ayant pas fait la preuve de son innocuité et illégale » ; et de préciser que « au-delà de ce dossier, c'est bel et bien la non crédibilité des instances européennes en matière d'évaluation des OGM que FNE dénonce une nouvelle fois pour exiger, au minimum, une refonte des procédures d'évaluation des OGM ».

Arguments allant à l'encontre de l'autorisation accordée à Amflora par la CE :

http://fne.asso.fr/com/cp_en_pdf_2/cp-290710.pdf

Pétition de soutien à Gilles-Eric Séralini, pour le respect de la controverse scientifique et de l'expertise contradictoire.

<http://sciencescitoyennes.org/spip.php?article1801>

Pétition lancée par la Fondation Sciences Citoyennes

Plus de 600 chercheurs et médecins de 30 pays ont déjà signé l'appel.

Pétition : nous avons besoin du principe de précaution

<http://www.cyberacteurs.org/actions/presentation.php?id=115>

Pétition sur le site cyberacteurs en partenariat avec Corine Lepage

Pesticides: première campagne de sensibilisation des organisations agricoles

Par AFP, 20 août - Pour la première fois, des organisations agricoles vont lancer en septembre une campagne sur les risques médicaux liés à l'utilisation de pesticides, ont-elles annoncé vendredi dans un communiqué. De longue date, des études ont établi un lien entre l'utilisation de pesticides par les agriculteurs et certaines pathologies.

En janvier 2010, la cour d'appel de Bordeaux a même reconnu comme maladie professionnelle l'utilisation par un céréalier charentais d'un herbicide du groupe chimique Monsanto, le Lasso, qui l'avait gravement intoxiqué.

La campagne a "pour objectif de faire prendre conscience aux utilisateurs que pour leur santé, une évolution de leurs habitudes est nécessaire", soulignent les organisations agricoles.

Parmi celles-ci figurent les chambres d'Agriculture, le syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA) ainsi que l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP) qui regroupe les fabricants de pesticides.

Cette campagne sera lancée en septembre dans la presse professionnelle pour un montant de 400.000 euros, a-t-on appris auprès de l'UIPP.

"L'utilisation seule des équipements de protection n'est pas suffisante et doit être accompagnée d'une bonne information, de mesures d'hygiène (lavage des mains) et d'une bonne organisation du travail", toujours selon le communiqué.

Cette campagne, qui aura lieu jusqu'à la fin de l'année, soulignera la nécessité pour les agriculteurs de se protéger les mains, "premier vecteur de contamination pour eux et leurs proches".

Une deuxième vague qui devrait commencer au début 2011 insistera sur la protection des yeux. L'exposition à certains pesticides double quasiment le risque de survenue de la maladie de Parkinson chez les agriculteurs, avait relevé en juin 2009 les travaux d'une équipe de chercheurs de l'Inserm et de l'Université Pierre et Marie Curie.

DOCUMENTATION

Vidéos

OGM : une Europe divisée

Par Euronews

<http://fr.euronews.net/2010/07/13/ogm-une-europe-divisee/>

Le génie génétique en agriculture, par Greenpeace Suisse, Une vidéo qui résume les enjeux et les risques liés aux OGM <http://vimeo.com/6793959>

Publications

Le livre blanc des OGM disséminés dans l'environnement

<http://www.lechampdelaterre.fr/wp-content/uploads/2010/07/livre.pdf>